

# Communiqué de presse

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME

## Saint-Quentin-les Marais : de nouveaux aménagements de sécurité routière

Châlons-en-Champagne, le 14 octobre 2011

Le 22 octobre 2011 à 11h00 seront inaugurés par René-Paul Savary, Sénateur et Président du Conseil général de la Marne, les nouveaux aménagements de la RD 360 de Saint-Quentin-les-Marais. Elle permet à présent aux usagers et riverains de traverser l'intégralité du village en sécurité.

La traverse rénovée qui s'étend d'un bout à l'autre de ce village sur plus d'un demi-kilomètre le transforme radicalement et avec élégance. La qualité de vie et la sécurité sont les grandes gagnantes de ces aménagements. Les travaux d'assainissement, d'adduction en eau potable, la construction d'abris bus, d'un terre-plein de sécurité, de trottoirs avec des matériaux de qualité transfigurent le bourg.

L'état de la voirie imposait cette décision de réfection d'envergure. La route était de moins en moins bien stabilisée et dégradée. Cette chaussée sans éclairage ni trottoir représentait un risque potentiel pour les usagers.

La volonté de renforcer la sécurité routière ainsi que l'égal accès de tous aux infrastructures publiques a guidé l'esprit de ces travaux : Sécuriser le transit des usagers et des piétons, protéger le ramassage scolaire et s'attacher à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite sont autant d'objectifs que s'étaient fixés le Département et les collectivités concernées. Le tout dans une logique affirmée de mise en valeur du cadre de vie.

Bel exemple de coopération, les travaux décidés en juin 2010 par une convention quadripartite entre le Département de la Marne, la communauté de communes Champagne et Saulx, le syndicat intercommunal à vocation unique de la vallée du Fion et la commune de Saint-Quentin-les Marais, les travaux auront duré 14 mois. Ils représentent un coût total de 867 000 euros. 45% de cette somme est prise en charge par le Conseil général, 25% par le CCCS et 15% pour la commune de Saint-Quentin-les -Marais ainsi que pour le SIVU de la vallée du Fion.

### Contact presse :

Jérôme Gorgeot  
gorgeotj@cg51.fr  
03 26 69 81 65